



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques DALIBERT, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises :

- l'adoption de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Loire Atlantique Développement pour la mise en place de contrat « Obligations réelles environnementales » (ORE) au titre des **mesures compensatoires pour l'aménagement du lotissement du Chapeau aux Moines** pour un montant maximum de 17 680 € HT.
  - l'attribution du **marché de travaux pour la réalisation du city-stade** rue de la Valette pour un montant total de 96 015,84 € HT et l'approbation de la demande d'une subvention de la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Territoires - Région 2016-2020 d'un montant de 47 890 €.
  - **l'intégration de parcelles du domaine privé communal dans le domaine public de la voirie communale** sur les secteurs de la Haute Chapelle, du lotissement Chapeau aux Moines actuel, de la rue du Moulin, du Chemin des écoles, de l'impasse du Pré de la Forge, de l'impasse Géraud, du Chemin des Violais, du lotissement du Pré Jodic et de l'impasse des Grandes Houssines.
  - **la validation d'une convention de tréfonds** pour la parcelle Z 149 sise 6 route de Vérac en régularisation d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales.
  - **l'approbation du régime indemnitaire des agents communaux** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui annule et remplace la délibération précédente prise le 17 octobre 2019.
  - **l'adoption du taux de 100% d'avancement de grade** pour toutes les catégories d'agents communaux A, B et C, toutes les filières et tous les grades à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 sans limitation de durée.
  - **le versement des subventions et des participations aux associations 2020** pour un montant total respectif de 11 184 € et de 89 674,65 €.
  - **l'adoption du montant de la Participation 2020 aux frais de fonctionnement des écoles** pour un montant unitaire de 51,72 € par élève pour les fournitures scolaires, 8,50 € pour l'arbre de Noël, et 11,11 € pour les sorties scolaires.
  - **l'adoption des tarifs communaux 2020** majorés de 1%.
-